

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix-neuf mars à quatorze heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle Polynumérique à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christian BRANGER	X	
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
Mme Marie-Chantal PERIER	X	
Mme Michèle BAZIN		X
M. Alain BURNET	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Emmanuel ECALE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/08

OBJET : Bilan des concessions portuaires / Choix du mode de gestion du port

Considérant l'arrêté n° 110 du Préfet du Département de la Charente-Maritime du 24 janvier 1984 fixant la liste des ports transférés au Département,

Considérant l'arrêté du Préfet n°16-2243 du 22 décembre 2016 modifié par arrêté n°16-2278 du 29 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort /Tonnay-Charente,

Considérant la convention du 7 avril 2017 portant transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant le contrat de délégation de l'exploitation et d'aménagement du port de commerce de Rochefort du 19 décembre 2007 arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant le contrat de concession du port de Tonnay-Charente du 31 décembre 1991 arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente de prendre acte du bilan des concessions portuaires et de déterminer le mode de gestion futur du port,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) de prendre acte du bilan des concessions portuaires,

2°) d'acter le principe de reprise en régie de l'exploitation du port de commerce de Rochefort /Tonnay-Charente à compter du 1^{er} janvier 2022,

3°) d'autoriser son Président à mettre en œuvre toutes les procédures inhérentes à cette reprise en régie.

Adopté à l'unanimité,
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 <u>031</u> <u>9</u> -- <u>D202108VJ</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>07/05/2021</u>
Publié ou Notifié le : : <u>10/05/2021</u>